

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 12 juin 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le douzième (12^e) jour du mois de juin deux mille vingt (2020) à 7h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 7h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

Il est important de préciser qu'aucun avis de convocation n'a été envoyé aux membres du Conseil municipal mentionnés ci-haut préalablement à la tenue de la présente séance extraordinaire; ceux-ci ayant renoncés expressément aux formalités prescrites à l'article 156 du *Code municipal* pour la convocation d'une telle séance. Le directeur général confirme avoir reçu la signature de l'ensemble des membres du Conseil municipal à cet effet.

2020-06-126.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Recommandation de Mme Marie-Josée Huot, directrice générale du CLD de la région de Rivière-du-Loup, à titre de membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

2020-06-127.3

3. RECOMMANDATION DE MME MARIE-JOSÉE HUOT, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CLD DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP, À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PORTUAIRE DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est devenu propriétaire des ports de Gaspé, de Gros-Cacouna, de Matane et de Rimouski le 30 mars dernier;
CONSIDÉRANT que la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a été constituée afin d'assurer l'exploitation, l'entretien et le développement de ces quatre ports;

CONDIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a été désignée afin de recommander un candidat de son choix qui deviendra membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna recommande la nomination de Mme Marie-Josée Huot, directrice générale du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, à titre de membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

QUE le Conseil municipal fait part de son intérêt à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'effet que Mme Ghislaine Daris, Mairesse, soit également nommée à titre de membre de ce conseil d'administration;

QUE le Conseil municipal autorise M. Félix Bérubé, directeur général, à faire parvenir une copie de la présente résolution à M. Maurice Richard, président-directeur-général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

2020-06-128.6

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 7h36 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Je, Ghislaine Daris, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 paragraphe 2 du *Code municipal*.

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

Ghislaine Daris
Mairesse

(Signé)

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général et
secrétaire-trésorier
